

LA RIPOSTE

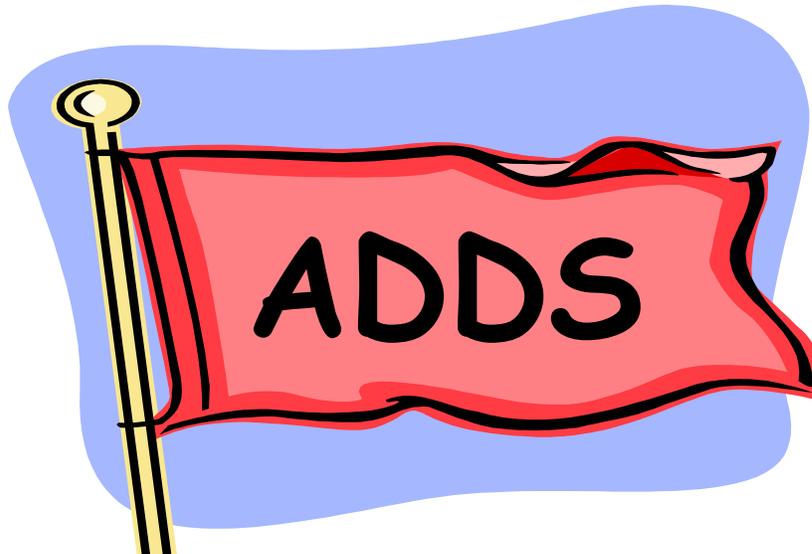
Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Septembre 2005

L'ADDS-QM (*Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro*) est une corporation à but non lucratif et un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

DÉFENDRE SES DROITS !



Joignez-vous à l'équipe des militantEs de l'ADDS-QM

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

OYEZ ! OYEZ ! Si vous trouvez un petit papier dans votre envoi, c'est que vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion à l'ADDS. Mais n'ayez crainte, il n'est pas trop tard ! Remplissez le coupon d'adhésion et retournez-nous le avec votre cotisation. Nous vous remercions pour votre appui !



ADDS-QM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3



525-4983

FAX

529-9455



addsqm@bellnet.ca



**8h30
à
17h00**
Lundi au vendredi



Fait vécu !

« Une expérience de vie »

Par Monique Toutant

Tout d'abord, laissez-moi vous raconter ce qui s'est passé. En juin 2005, je suis allée voir la rhumatologue, comme à chaque deux semaines. Cette fois-là, j'ai attendu un peu plus longtemps que d'habitude. Elle était en retard dans ses rendez-vous. Quand je suis entrée dans son bureau, j'ai senti tout de suite de la froideur et de l'impatience envers moi. Je lui ai demandé de me remplir la formule pour l'aide sociale et elle a dit que ce n'était pas dans son éthique. Je lui ai posé des questions sur ma maladie et elle n'a même pas répondu. Ensuite, elle m'a



demandé de passer dans la salle d'examen. Elle a tâté mon genou un peu, ici et là, et elle m'a demandé de lui montrer l'exercice que je fais, sans même me laisser prendre le temps de placer mon genou correctement. Il n'y avait aucune différence avec la dernière fois, mais elle m'a dit que mon genou était moins gros. Elle m'a dit que j'étais chanceuse de me faire soigner gratuitement. Je lui ai demandé de me prescrire de la physiothérapie et elle m'a dit que ça prenait de l'argent pour en faire. Je lui ai dit que quelqu'un m'avait dit le contraire. Elle m'a dit que je serais « chanceuse » si j'avais de la physio... Elle a fait le papier.

Lorsqu'elle m'a donné mon prochain rendez-vous, elle m'a dit que je n'avais pas le choix de prendre la date et l'heure qu'elle me donne. Je suis passée voir la secrétaire et elle était surprise de voir l'heure de mon rendez-vous.

J'ai vécu une mauvaise expérience avec ma rhumatologue. Je suis revenue de mon rendez-vous avec une rage et une tristesse profonde. Ma rhumatologue a été très arrogante envers moi.

Depuis ce temps, j'ai porté plainte au Collège des médecins. Les gens qui ont reçu ma plainte ont été très gentils avec moi. Ils prennent le temps qu'il faut pour traiter le dossier avec soin. Il ne faut pas avoir peur de dénoncer les « professionnels » qui ne sont pas corrects et polis avec nous. Nous avons droit d'avoir le service avec le même respect et la dignité que ceux qui ont les moyens de payer. Ça m'a permis d'apprendre et de comprendre qu'il ne faut pas avoir peur de dénoncer ces gens, qu'il faut faire confiance aux gens qui s'occupent des plaintes.



Nous avons des droits et nous avons le droit au respect. Je vous encourage donc à faire comme moi et à ne pas avoir peur de dénoncer si vous avez vécu le même genre de situation que moi. Il est très important de le faire, afin que cette situation ne se reproduise pas une autre fois. Nous avons des droits, il faut se faire confiance et ne pas avoir peur.



Y être fait toute la différence !

Par Micheline Belisle

J'ai assisté dernièrement à l'étude article par article du projet de loi 57 sur l'aide sociale en commission parlementaire. Bien que ma présence n'ait pas empêché la ministre et ses acolytes de procéder à l'adoption des 185 articles, j'ai ressenti toute l'importance d'être là en tant que témoin et objet bien vivants de leurs décisions relatives à mes conditions de vie.

J'y étais avec toute ma dignité de citoyenne, convaincue que ma présence n'allait pas changer le monde ou tout au moins leurs points de vue, mais qu'elle allait faire une différence. Il faut y être pour constater les regards fréquents que les protagonistes lancent dans l'assistance et entendre les ajustements de leur discours à notre présence.

J'étais là et je sentais que je m'occupais de mes affaires bien qu'en simple observatrice de leurs gestes. Je ressentais tout le respect qu'on me devait bien que ce respect n'ait pas été présent dans leurs décisions à mon endroit. Et je me disais que je comprenais leurs mots (maux), qu'ils et elles ne me passeraient plus n'importe quoi. De leur langage parfois outrageusement technique et éminemment hermétique, j'ai compris pour l'essentiel que, dans leurs lois, je ne pesais pas lourd, mais que devant moi ils et elles constataient davantage la portée de leurs décisions. J'étais là pour leur rappeler que c'était de moi qu'ils et elles parlaient à travers leur jargon. Et ça a fait une différence.

Oui, on parlait de moi en refusant, parce que je reçois de l'aide sociale, de me laisser l'usage de mes revenus provenant de la Régie des rentes. Et pourtant, moi aussi, «j'ai travaillé pour ça», pour parodier la ministre qui se défendait de bénéficier de l'intérêt de son argent. On parlait aussi de moi à travers la «prestation plancher» que la ministre n'ose plus nommer «barème plancher» parce que sa «prestation», contrairement au «barème» préconisé par de nombreux groupes, n'est pas exempte de toute coupure et ne couvre pas les besoins.

On confirmait et accentuait aussi des discriminations auxquelles je ne veux pas être associée. Parce qu'on me reconnaît des «contraintes sévères à l'emploi», ma prestation est plus élevée que celle de mes semblables «aptés à l'emploi». Pourtant le 15 du mois, je suis littéralement sans le sou. En plus ces personnes ne reçoivent, depuis janvier 2005, qu'une indexation partielle de leur prestation. Et voilà qu'on affirme devant moi que ça va rester comme ça et qu'on va même désormais traiter nos situations dans des programmes totalement séparés. C'est là une aberration que je ne peux accepter, moi qui ne couvre même pas mes besoins avec l'indexation dite complète qu'on m'a accordée.

Ce ne sont là que quelques éléments parmi plusieurs qui m'ont profondément touchée. Chose certaine, en refusant essentiellement d'améliorer les revenus de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, j'ai vu des hommes et des femmes élus faire fi dans ce projet de loi 57 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée à l'**unanimité**, le 13 décembre 2002.

En terminant, je voudrais ajouter que je suis encore quelque peu impressionnée par tout leur protocole, leur tenue vestimentaire à la dernière mode, leur air respectable; mais au fond, je ne suis plus dupe. Je sais la portée limitée de tant d'apparats et je ne les autorise plus à avoir sur moi un regard condescendant ou hautain. Ils et elles me doivent le respect en tant que citoyenne consciente de sa dignité. C'est là l'essentiel de la différence que la fréquentation du parlement m'a apporté. Et puis, à force d'y être, dans la maison du peuple, on finit par se l'approprier et s'y sentir comme chez soi. C'est, à mon avis, un des lieux où peut s'amorcer une citoyenneté aguerrie et productive...

Une nouvelle loi à l'aide sociale

INFO-LOI



**par
Christian
Loupret**

Bonjour,

J'espère que vous avez passé un bel été et que vous allez profiter du peu qu'il en reste.

Le 15 juin dernier, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la **LOI SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES**. Voici un bref aperçu de cette nouvelle loi.

Comparaison sommaire entre la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (PL 186) et la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (PL 57)

Dans le système actuel il y a un seul programme qui se nomme ASSISTANCE-EMPLOI : il se divise en trois catégories (les montants incluent la TVQ de \$23.08) :

- Sans contrainte à l'emploi \$560.08
- Contrainte temporaire à l'emploi \$674.08
- Contrainte sévère à l'emploi \$816.08

Dans le futur système il y a quatre programmes :

- SOLIDARITÉ SOCIALE : pour les personnes ayant des contraintes sévères.
- AIDE SOCIALE : pour les personnes sans contrainte et avec contrainte temporaire.
- ALTERNATIVE JEUNESSE : pour les jeunes de moins de 25 ans.
- PROGRAMMES SPÉCIFIQUES : pour les personnes ayant des difficultés particulières.

Contrairement à maintenant, la nouvelle loi ne garantit plus la bonification financière pour les personnes de 55 à 64 ans, cela va être dans le règlement.

Il n'y aura plus de pénalités pour refus de mesure d'employabilité et d'emploi.

Nous ne savons pas quand cette nouvelle loi sera en vigueur.

Nous attendons avec un peu d'impatience les règlements car presque tout dans cette loi nous renvoie aux règlements.

Les règlements ça urge!

N'oubliez pas, vous pouvez approfondir vos connaissances de la loi en participant au comité loi de L'ADDS-QM et par le fait même de mieux défendre vos droits.

P.-S. Les droits existent dans la mesure qu'on les revendique.

Qui sont les membres de l'ADDS ?

Nous prendrons le temps d'appeler chacun et chacune d'entre vous durant les prochaines semaines pour mieux vous connaître et pour vous permettre de mieux connaître votre association. Nous voulons savoir entre autre, si vous aimez votre Riposte; Qu'est-ce qui vous a convaincu de devenir membre; Si vous avez déjà utilisé les services de dépannage téléphonique et le dépanneur 186, etc.

Des militantEs se transformeront en sondeur pour l'occasion.

Nous vous remercions d'avance pour l'accueil que vous nous ferez !

Le « pile ^{ou} face » de l'équité – 1

(Premier de quatre articles par Joseph Dansereau)

La vieille maxime ou le vieux dicton qu'est l'expression «pile ou face» représente bien une autre maxime aussi bien connue et populaire : «il y a toujours deux cotés à une médaille». Vous pourriez, comme moi, faire une longue liste d'expressions, d'adages et de proverbes qui nous amènent une même représentation, une même image à l'esprit, c'est-à-dire, qui précise des positions complètement opposées comme le pour et le contre, le positif et le négatif, le bon et le méchant, le pauvre et le riche.

Il y a quelques semaines, en recherchant un sujet sur lequel je débiterais l'écriture de cette petite série d'articles, le titre ci-haut m'est venu en tête. C'est en commençant à rédiger ce premier article que j'ai eu une surprise que j'aurais pu attribuer «au hasard». J'accrochais sur le mot «équité» parce que j'avais encore l'impression d'avoir de la difficulté à le définir. Il m'est revenu à la mémoire que j'avais écrit sur le sujet dans l'un des numéros de la Riposte il y a plusieurs mois. En fouillant dans mes fichiers informatiques, je trouve quelques titres d'articles où le mot «équité» apparaissait. J'ouvre un fichier au «hasard» et je tombe sur l'article de septembre 2004, le premier d'une série de quatre articles. La surprise est de constater qu'un an auparavant je commençais une série de quatre articles qui traitaient, sous différents angles, de l'équité. Voilà qu'en 2005, en septembre, je débute une même série, avec dans le titre, le mot «équité». Curieux hasard !

Je me suis dit qu'il n'y avait pas de fumée sans feu. Qu'est-ce que pourrait bien cacher ce soi-disant hasard ? Le hasard me semble être un mot passe-partout utile qui qualifie une situation que l'on ne peut expliquer, le «comment» cela a bien pu arriver. Croyez-le ou non, j'ai trouvé une réponse.

Par ces temps-ci, la négociation entre les syndicats et le gouvernement traitent de l'équité salariale. Cette idée d'équité veut dire que pour un travail semblable, les femmes et les hommes devraient recevoir la même somme d'argent. Comme d'habitude, je prends le plus régulièrement possible une revue sur l'emploi qui est distribuée gratuitement, « Jobboom ». Et encore par hasard, La Riposte, septembre 2005, page 6

je découvre au fil de ma lecture, dès la première page de texte, de très courts articles, dont un qui traite de la question d'équité salariale. Le titre ne révèle vraiment pas ce que l'on y découvre : « Un contrat avec ça ? ».

« Selon une analyse de Salary.com, une entreprise spécialisée en gestion salariale a comparé les tâches d'une maman à la maison avec celles de différents métiers apparentés et leur rémunération en vigueur aux Etats-Unis : infirmière, cuisinière, chauffeuse, éducatrice, gardienne de maison, «homme» de maintenance et même PDG ! Les analystes ont ensuite pondéré en fonction du temps et de l'importance qu'accordait la maman ou le papa à la maison à chacune de ces tâches. » ¹

Alors là, attacher bien votre tuque. Le salaire annuel en dollars US que devrait mériter une maman ou un papa à la maison est de 157 765\$. Nous sommes loin du compte n'est-ce pas ? Et le salaire de citoyenneté en prend pour son rhume.

Et notre frisé Premier *Minus*, comme dit Sol dans l'un de ses monologues, tente de répéter la même bêtise que notre Jean Crétin national lorsqu'il affirme ne pas avoir d'argent. À l'époque, malgré une victoire en justice pour les syndicats sur l'équité salariale, le fédéral avait contesté la décision de telle manière qu'après douze ans de procédures, ce gouvernement a dû céder. Mais le hic là-dedans, c'est qu'il avait tellement étiré le temps qu'il fit une excellente économie. En effet, des milliers de travailleurEs âgéEs à la retraite étaient décédéEs entre temps. Ça, c'est un bel exemple d'iniquité.

Les trois autres articles de cette série mettront à jour tant la face cachée que celle que l'on voit de diverses facettes de notre vie en société et qui implique notre co-responsabilité comme citoyenNe dans une part certaine tant de nos propres malheurs que de nos bonheurs. Nous verrons donc, bien sûr, le «pile ou face» mais surtout le «pile et face» de certaines réalités cachées.

¹ Jobboom, volume 6, n° 6, du 15 juin au 15 août 2005, page 6.

RESSOURCES ET ALTERNATIVES

Le commerce équitable

Par Catherine Raymond, agente d'éducation à Plan Nagua et membre de l'ADDS-QM

Qui d'entre vous ne consomme pas de café ? Rares sont les personnes qui résistent à ses multiples « propriétés », sinon à son arôme. Les canadiens boivent en moyenne deux tasses de café par jour, ce qui totalise annuellement 15 milliards de tasses de café. À l'échelle mondiale, le café est le deuxième produit le plus exporté après le pétrole, d'où son nom d'Or Vert. De plus, il occupe le premier rang des denrées alimentaires les plus vendues, suivi du sucre et du chocolat.

Considérant la consommation mondiale de café, on pourrait donc croire que les producteurs de café des pays du Sud (Colombie, République Dominicaine, Guatemala, Costa Rica, etc.) reçoivent un salaire décent en échange de leur travail. Mais ce n'est pas le cas... En effet, quatre multinationales contrôlent 70% du marché du café et elles sont reconnues pour offrir de mauvaises conditions de travail et de maigres salaires à leurs employés. Pourtant ces multinationales génèrent chaque année des milliards de dollars de profit...

Mais savez-vous que le café, tout comme le sucre, le thé, le riz, le chocolat, le cacao et le coton sont aussi offerts sur le marché équitable ? Mais en quoi consiste cette alternative commerciale dont on entend de plus en plus parler ?

Le commerce équitable vise à établir un système d'échanges justes et solidaires. Les valeurs mises de l'avant par ce type de commerce sont la justice et l'équité, ce qui permet aux producteurs du sud, regroupés en coopératives de travail, de recevoir un salaire juste et décent pour tout le travail accompli.

En abolissant certains intermédiaires de la route commerciale traditionnelle, la route équitable favorise un commerce direct et évite ainsi le passage en bourse de ses produits, ce qui permet d'établir un prix fixe. Par exemple, sur le marché régulier, le prix d'une livre de café varie entre 0,50 et 0,80 \$ alors qu'elle est fixée à 1,26 \$ sur le marché équitable.

Les producteurs reçoivent donc un meilleur salaire, et une partie des profits de la coopérative est réinvesti dans des projets collectifs qui profiteront à l'ensemble de la communauté. De plus, les

ententes établies entre les coopératives de travail et les organismes de commerce équitable garantissent un engagement à long terme et l'accès au crédit. Enfin ce type de commerce vise à instaurer des pratiques agricoles qui respectent l'environnement.

Voici donc les principes du commerce équitable :

- **Commerce direct**

Les organisations de commerce équitable achètent le plus directement possible des coopératives pour éliminer les intermédiaires.

- **Gestion démocratique**

Les producteurs se partagent les profits de façon équitable et chacun peut participer à la prise de décision.

- **Protection de l'environnement et développement communautaire**

Les coopératives pratiquent une agriculture biologique qui assure la conservation de la nature et leurs profits sont en partie réinvestis dans la communauté.

- **Un prix juste**

Les producteurs et les organisations de commerce équitable fixent ensemble un prix juste qui tient compte des besoins des producteurs du sud et de la réalité des marchés du Nord.

- **Accès au crédit**

Les coopératives ont accès au crédit, sous forme d'une avance sur leur production ou d'un prêt à faible taux d'intérêt.

- **Engagement à long terme**

Les organisations de commerce équitable doivent acheter leurs produits de façon régulière aux producteurs, qui peuvent alors planifier leurs opérations.

- **Information du public**

Les organisations de commerce équitable diffusent de l'information sur les producteurs et sur la nécessité du commerce équitable.

Et c'est l'organisme Transfair Canada qui vérifie que les produits répondent bien aux principes du commerce équitable. Il faut donc rechercher le logo suivant, qui certifie que le produit répond à toutes les exigences de ce type de commerce.





NOUVELLES MILITANTES!!!

Par Jonathan Carmichael

Retour des vacances

Eh voilà l'été qui tire à sa fin ! Et une autre année militante qui débute à l'ADDS. En espérant vous compter en grand nombre avec nous ! Donc, après une trêve de deux mois, votre bulletin interne La Riposte est de retour !

Juin, l'ADDS en action

En juin dernier, encore une fois, l'ADDS s'est montrée très combative !

Le 6 juin, sous une pluie digne du déluge, nous avons participé à une action du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* au Ministère de la santé pour réclamer la gratuité des médicaments pour toutes les personnes assistées sociales. *Santé et services sociaux, vous nous donnez mal dans l'dos !*

Le 9 juin, suite aux dépôts des amendements à la réforme de l'aide sociale, le Projet de loi 57, par la ministre Courchesne, le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* a organisé une bruyante manifestation au bureau du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le 15 juin, 28 membres de l'ADDS-QM étaient au rendez-vous au Centre Durocher pour l'assemblée générale annuelle du groupe. Nous avons procédé à l'élection du Comité organisateur. Félicitation aux éluEs : Joane Bilodeau, Olive Cormier, France Dulac, Robert Foisy, Claude Garneau, Marc Lamy et Ann Perreault. La journée s'est terminée par un bel hommage à la militance de Rachel Lacasse et Gabriel Pichette, deux personnes très impliquées dans le groupe, depuis plusieurs années ! Merci à vous deux !



Calendrier des activités

Septembre 2005

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2
5	6 Comité femmes 9h30 DÉPANNEUR 186 13h30	7 Comité lutte 9h15	8	9
12 Comité loi 13h30	13 DEPANNEUR 186 13h30	14	15	16
19	20 Comité communication 13h30	21	22	23
26	27 DÉPANNEUR 186 13h30	28	29	30

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au 525-4983.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons au **Dépanneur 186** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 525-4983.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs? *Passez nous voir!*